

PROCÉDURE DE PRÉVENTION ET DE TRAÇABILITÉ DES ABANDONS

Version n°1 - Date de diffusion : 01/01/ 2022

Ce présent procédé est mis à disposition du public directement en agence sur simple demande ou accessible sur le site internet de l'auto-école.

La lutte contre l'abandon est une priorité pour notre établissement. Outre assurer le suivi de nos élèves durant leur formation, il s'agit également de garantir l'égalité des chances et de faire en sorte que chaque élève puisse obtenir son permis de conduire.

Pour cela, l'établissement a établi un plan de prévention en 3 points :

- Les causes d'abandon de formation
- La prévention des abandons
- La traçabilité des abandons

Connaître les principales causes d'abandon

- Liées aux risques physiques : une pathologie plus ou moins grave, un handicap, une grossesse
- Liées aux risques psychologiques et psychiques : la perte de motivation, l'angoisse liée aux examens, le repli sur soi, la perte de lien social, la dépression, le risque sanitaire
- Liées aux situations du quotidien : l'absentéisme régulier, un environnement social ou économique défavorable, le manque de temps, des problèmes de transport, l'impossibilité d'accéder à un logement

Prévention des abandons

A compter de l'inscription dans l'établissement, l'équipe va mettre en place tous les moyens à sa disposition afin de prévenir des abandons des élèves. Lors de la signature du contrat, l'élève est sensibilisé sur son engagement et son implication dans la formation tant au niveau théorique que pratique.

I / Lors de la formation théorique les élèves bénéficient d'un suivi de connexion et d'un contrôle du travail effectué. Leur relevé de connexion sur l'application est régulièrement consulté.

S'il est constaté un manque de régularité, l'élève est dans un premier temps relancé par SMS, puis contacté par téléphone.

Le relevé de présence en salle de code est également suivi via l'application code mobile + ainsi que la vérification de l'évolution des compétences afin de relancer les élèves qui ne s'inscrivent pas ou peu en salle de code.

Le logiciel de l'établissement permet également d'être notifié de tous les élèves qui sont en fin de validité de leur formule théorique souscrit dans leur contrat de formation.

II/ Lors de la formation pratique et afin d'avoir une continuité et une régularité dans la formation, les

Auto-école TOUS TES PERMIS

Siège social - 04 Rue Marcel Sembat- 78270 Bonnières - Sur - Seine

Siret : 88262734200018- APE 8553Z

Enregistré auprès du préfet de Région sous le N° d'activité 11788463278. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état

Organisme de formation certifié pour les actions de formation

Tél : 06 52 20 60 11 – mail : hello@toustespermis.fr

plannings de conduite sont programmés en aval et envoyés à l'élève avant le début de sa formation. Lorsqu'un élève est absent, il lui est adressé dans un premier temps un message SMS puis est contacté par téléphone.

En cas d'absence prolongée, un mail est envoyé à l'élève lui notifiant son engagement dans la formation. Une copie est adressée au représentant légal des élèves mineurs.

Traçabilité des abandons

Lorsqu'un élève inscrit dans l'établissement est en situation d'abandon avéré, il lui est adressé une notification écrite par mail afin de connaître sa situation :

- Abandon définitif de la formation ou suspension.
- Motif de l'abandon
- Accompagnement dans la reprise de la formation si cela est possible.

Le suivi des élèves en situation d'abandon et leur suivi est répertorié dans un listing dédié.